

# Le chat et les zoonoses :

La cohabitation "homme – animal" existe depuis très longtemps, et cette relation, parfois très étroite, peut être entachée de [maladies communes entre les animaux et les hommes](#).  
On les appelle des **zoonoses**.

En ce qui concerne les chats, un grand nombre de maladies sont régulièrement citées, mais **concrètement, le risque d'attraper une maladie grave est très faible**.

C'est donc l'occasion de faire le point sur la situation et **les risques réels** qu'impliquent la relation très complice entre les humains et leurs chats.

Deux maladies - entrant dans cette catégorie des zoonoses - ont déjà été expliquées en détail dans d'autres articles : il s'agit de [la maladie des griffes du chat](#) (cat scratch disease) et de [la toxoplasmose](#). Elles ne vont donc plus être développées ici.

Mais quelques autres maladies, quelles soient parasitaires, virales, bactériennes ou dûes à des champignons peuvent se transmettre du chat à l'homme et vont être vues ici.

## Points développés :

1. La rage
2. La chlamydie
3. La tuberculose
4. Les parasites intestinaux (les "vers")
5. La teigne
6. La gale
7. La toxoplasmose
8. Conclusion

### 1. La rage :

Pour rappel, la rage est une maladie due à un **virus** (genre Lyssavirus) et qui peut infecter un grand nombre d'espèces animales (dont tous les mammifères).

Ce virus s'attaque aux cellules nerveuses et est à l'origine d'une **encéphalite**.

#### **Il existe 2 formes de la maladie :**

##### **- la forme "furieuse" :**

l'animal est agressif, agité, a tendance à mordre, aboie et hurle beaucoup, cherche à courir, à s'enfuir, et il présente un état de salivation important.

(c'est le cliché du chien tout bavant et courant à travers les rues).

##### **- la forme paralytique (on l'appelle aussi "rage muette" chez le chien)**

l'animal est craintif, cherche plutôt à se cacher, refuse de manger ; il y a incoordination de ses mouvements et il est atteint progressivement de paralysie des membres, de la mâchoire. Sa salivation peut aussi être importante.

Quel que soit la forme dont souffre l'animal, l'issue de la maladie est toujours la même :  
**la mort en 2 à 5 jours** (respiration difficile puis asphyxie ; plus rapide dans la forme paralytique).

**Le vecteur principal de la maladie en Belgique est le renard.**

En Angleterre, c'est surtout **le blaireau**, et en France, **les chauve-souris** sont encore toujours une source du virus.

**Le chien et le chat** peuvent être aussi des vecteurs, et ils seront d'ailleurs une source plus réelle de contamination pour l'homme (surtout le chat, de par son mode de vie indépendant et vadrouilleur).

Le chat est donc l'un des animaux pouvant transmettre la rage à un humain, mais **à 2 conditions** :

- l'animal doit être lui-même infecté par ce virus
- le contact entre l'animal atteint et l'homme doit être très étroit (contact direct).

En effet, la rage ne peut être transmise à l'homme essentiellement que par **morsure** (par mesure de sécurité, on extrapole aux contacts avec **la salive et le sang du chat malade**).

Il est bon de remarquer que le chat est l'espèce domestique la plus touchée par la rage, dans les régions où cette maladie subsiste encore sous forme de quelques foyers de rage vulpine (= du renard).

Mais en Belgique, la rage concerne peu de régions, puisque **sa distribution est très restreinte** dans ce pays : on ne signale quelques cas sporadiques de tant à autre qu'au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Certains autres pays ont également des foyers de rage régulièrement signalés (la France,...).

**Un vaccin** existe : il est très efficace et obligatoire pour tout animal qui voyage à l'étranger.

**Avoir un chat en ordre de vaccination** est donc une précaution qui n'est pas superflue, car la rage est une zoonose d'Europe peu fréquente, mais avec l'issue la plus fatale.

Deux liens intéressants :

[www.afsca.be/sp/sa-rage/rage\\_fr.asp](http://www.afsca.be/sp/sa-rage/rage_fr.asp)

[www.itg.be/itg/Uploads/MedServ/frabi.pdf](http://www.itg.be/itg/Uploads/MedServ/frabi.pdf)

## **2. La chlamydieuse :**

Maladie bien connue chez les chats, on sait parfois moins souvent que les hommes peuvent l'attraper également. Mais en fait, la contamination de l'humain se fait **rarement via le chat**.  
Explications.

Chez les animaux :

Le germe responsable est une bactérie nommée *Chlamydia psittaci*.

Chez les chats, les symptômes sont surtout **oculaires** (conjonctivite) **et respiratoires** (rhinite, sinusite, pneumonie,...).

Même s'il y a encore des chats qui en souffrent parfois (avec aussi des cas de chats sains, mais porteurs du germe, et donc récurrences possibles), la vaccination régulière des chats depuis quelques années a permis une nette diminution de ce problème chez nos compagnons domestiques.

D'autres animaux peuvent également développer une chlamydieuse : surtout chez **certains oiseaux** (perruches, canaris, perroquets,...). En effet, les oiseaux sont un réservoir du germe beaucoup plus important que les chats, et ce sont **surtout eux qui transmettent la maladie aux humains**, notamment par le **contact "bouche-à-bec"**.

Chez les hommes : 2 types de chlamydies sont incriminés :

- *chlamydia psittaci* pour les symptômes fébriles ou respiratoires, avec une transmission par les animaux, et essentiellement les oiseaux (cette forme est aussi appelée **psittacose** ou **ornithose**)
- *chlamydia trachomatis* pour les symptômes génitaux et oculaires.

Donc, pour résumer, la chlamydiose humaine est à craindre suite au contact avec un oiseau atteint, mais très rarement suite à un contact félin, même si le chat aussi peut souffrir de cette maladie.

### **3. La tuberculose :**

Cette maladie est très complexe et nécessite plus qu'un paragraphe dans cet article, d'autant plus que sa recrudescence dans nos pays civilisés en fait un problème tout à fait d'actualité. Un article complet lui sera donc exclusivement consacré prochainement.

### **4. Les parasites intestinaux ( les "vers" ) :**

Il existe bon nombre de parasites intestinaux chez les animaux, avec des sous-espèces parfois nombreuses. Mais **2 types** prédominent, et qui concernent les hommes :

#### **a) les taenia :**

Les chats, comme les chiens et bien d'autres animaux, ont parfois des taenias (ou ténias) dans leurs intestins. Ils se contaminent surtout par le milieu extérieur (terre,...), ou, pour un certain type de ténias, par les puces (d'où l'intérêt de régulièrement traiter son animal contre les puces !).

L'homme aussi peut avoir le ténia (communément appelé "**ver solitaire**"), mais il ne s'agit pas de la même sous-espèce que celle des chats ou des chiens. En effet, le ténia de l'homme est le même que celui du **porc** (*taenia solium*), et c'est donc en consommant de la **viande de porc mal cuite** que l'humain a le plus de chances de se contaminer.

#### **b) les ascaris :**

Les chats peuvent avoir des ascaris dans leurs intestins (les chiens aussi). Ils se contaminent surtout **par les souris** qu'ils chassent, mais aussi via **la nourriture** et, pour les chatons, via **le placenta et le lait de leur mère**. Le traitement préventif qui préconise la vermifugation de la future mère est d'ailleurs très bien connu des éleveurs.

Ce qu'on sait parfois moins, c'est que les ascaris aiment également le tube digestif des hommes, et surtout des enfants (qui y sont plus sensibles).

Il est vrai que **la promiscuité entre les enfants et l'animal** de la maison favorise la transmission du parasite intestinal : les enfants jouent dans le bac à sable avec l'animal, il y a échange de bisous entre les deux, les jeunes mettent souvent leurs mains pas trop propres en bouche, le pelage des animaux peut contenir des oeufs de parasite,...

Si les conséquences pour les adultes sont relativement faibles, des lésions graves peuvent survenir chez les enfants (avec troubles oculaires très importants).

Il convient donc de ne pas faire une paranoïa de cette zoonose, mais d'être quand même extrêmement vigilant envers les enfants. L'ascaridiose est une maladie infantile qui peut être grave.

La vermifugation REGULIERE est ici le seul traitement vraiment efficace du chat, et qui protégera vos enfants (sans oublier de les vermifuger eux aussi très régulièrement, avec des médicaments adaptés !).

**On conseille de vermifuger :**

- un chat qui sort : 3 à 4 fois /an
- un chat qui ne sort pas : 2 à 3 fois /an.

## **5. La teigne :**

Maladie de peau dûe à divers types de champignons chez les animaux, cette maladie existe également chez les hommes, et est chez ces derniers surtout dûe au champignon *Microsporum canis* (qui est aussi le plus incriminé dans la teigne du chat).

### **Chez l'homme :**

La teigne est plus connue sous le nom de "**roues de Sainte-Catherine**" (ou herpès circiné), puisque cette mycose cutanée se déclare par des **plaques rondes** (comme une petite roue), rougeâtres et provoquant **d'importantes démangeaisons**.

Le fait de se gratter les plaques (et on ne peut pas s'en empêcher, tellement ça chatouille) va aggraver les lésions et permettre leur dissémination sur tout le corps.

Chez l'enfant, une forme parfois très développée peut atteindre le cuir chevelu (en provoquant une pelade).

Chez l'homme, ce champignon est **très contagieux**, et des précautions sont à prendre quand on est atteint, histoire de ne pas contaminer tout le reste de la famille. **Une consultation chez le médecin**, suivi d'un traitement très régulier à prendre sera suffisant pour guérir de cette maladie.

### **Chez les animaux :**

Les lésions de la teigne chez les chats sont constituées de **plaques rondes sans poil**, de la taille d'une pièce de monnaie, réparties sur tout le corps.

Contrairement aux hommes, cette maladie ne donne **pas de démangeaisons chez les animaux** (sauf en cas de surinfections), ce qui fait que le propriétaire ne se doute pas toujours que c'est de la teigne dont souffre son animal.

**Une autre raison** pour laquelle on ne se doute pas toujours de la source féline de la teigne est dû au fait que parfois, un chat ne va **pas vraiment (et visiblement) développer la maladie** :

- soit le chat a des poils longs (et ils cachent les lésions rondes !)
- soit la maladie n'a pas sa forme classique (en pièces rondes), et les lésions sont atypiques (croûtes autour des yeux, de la truffe,.....)
- soit le chat n'a aucun signe clinique, mais les champignons sont quand même présents, répartis sur toute la peau, mais sont indétectables à l'oeil nu.

Il faut procéder à un examen spécial (le test de la **lampe de Wood**) pour les apercevoir.

Ce cas-là est d'autant moins fréquent qu'on connaît le statut sanitaire de son animal et ses habitudes de sortie.

Mais c'est un cas de figure qui peut arriver quand on introduit **un nouvel animal dans la maison**.

Pour la teigne féline, **un traitement du corps** (bains, ou mieux : poudrage) **ainsi qu'un traitement par voie générale** (comprimés) pendant quelques semaines guérira l'animal.

Parfois, il conviendra de **tondre** complètement l'animal

**(! les poils tondu restent contagieux, car porteurs du champignon !)**.

### **Transmission :**

Un chat teigneux peut transmettre le champignon à ses propriétaires **par simple contact** (de poil à peau), mais l'inverse est vrai aussi !

On estime que **10 à 30 % des cas de teigne humaine sont dûes à un animal**

**(donc dans 70 à 90 % des cas, il n'y a pas d'animal teigneux et donc "fautif" à rechercher !)**.

De plus, **les spores** (sortes d'oeufs des champignons) se retrouvent **partout dans la terre**, la poussière,... ce qui explique la **difficulté de désinfecter** tout un appartement, ou l'inutilité de cette action si l'animal a accès à un jardin.

Ainsi, il n'est pas rare que, quand la teigne est dans la maison, tous les habitants de la maisonnée doivent consulter un spécialiste et se traiter : adultes et enfants par le médecin, et animaux (chats et chiens) par le vétérinaire.

Cette zoonose est donc une maladie pendant laquelle il faut **éviter les contacts directs** (homme-homme, homme-animal et animal-animal), ou prendre des **précautions de manipulation** (gants, se laver les mains très fréquemment,...) jusqu'à ce que la maladie soit complètement guérie (quelques jours à quelques semaines).

## **6. La gale :**

Cette maladie de peau est différente de la teigne, car cette dernière est dûe à un champignon, la gale étant dûe à plusieurs types de parasites.

Différentes gales existent, mais certaines sont plus contagieuses envers l'homme que d'autres.

### **Deux grandes catégories sont à distinguer :**

- la gale située sur la peau (gale sarcoptique, notoédrique)
- la gale dans les oreilles (gale otodectique)

- Pour ce qui concerne l'homme, **la gale sarcoptique** est une des plus contagieuses, mais elle ne concerne pas le chat, puisque c'est une gale qui existe de préférence **chez le chien**.
- **La gale de la peau** qui concerne le chat est **la gale notoédrique** (dûe à *Notoedres cati*). La maladie chez le félin est constituée par des **lésions caractéristiques situées sur la tête** : la peau est très épaisse, d'apparence grisâtre, plissée et le grattage est intense. Des plaies peuvent apparaître (suite au grattage), avec perte de poils, et la tête du chat finira par ressembler à un **"casque"** où la peau est grise, bouffie, sans poil et vraiment très caractéristique. La **contagiosité** de cette gale est **très importante** entre chats, mais aussi vis-à-vis des hommes, chez qui elle va provoquer une dermatose très importante. Cela justifiera des précautions quand

à la manipulation d'un chat malade, voire la **mise en quarantaine** du chat le temps du traitement.

- **La gale des oreilles** du chat est **la gale otodectique** (dûe à *Otodectes cynotis*). Si en théorie, elle est transmissible à l'homme, cela se passe **rarement** dans la situation réelle. Une hygiène élémentaire de soi-même (se laver les mains) et du chat (lui nettoyer les oreilles régulièrement, voire le traiter si besoin est) est suffisant dans la vie courante pour ne pas avoir de problèmes (cfr. les vétérinaires qui en traitent tous les jours, sans attraper la maladie).
- Il existe aussi **une pseudo-gale**, appelée **cheyletiellose** (car dûe à *Cheyletiella blakei*). Elle provoque chez les chats des **lésions de grattage** (car le "chatouillis" est très intense) et des **squames** (= pellicules), répartis partout sur le corps. Des lésions de peau peuvent aussi se développer chez l'homme en contact avec un animal malade. Les mêmes précautions seront alors à prendre, comme pour les gales précédentes.

## **7. La toxoplasmose :**

C'est une maladie qui, a elle seule, vaut bien qu'on lui consacre un article en entier.

C'est d'ailleurs chose faite : je vous invite donc à lire l'article concernant la toxoplasmose, que vous retrouverez sur le site du GEF : <http://www.gefchats.com>

## **8. Conclusion :**

Le thème des zoonoses étant tellement vaste, il n'était pas possible ici de reprendre toutes les maladies concernant les animaux et les hommes (le but n'étant pas d'être exhaustif, mais pratique).

Néanmoins, nous avons voulu évoquer ici **les quelques maladies représentant vraiment des entités réellement contagieuses** (la teigne, les ascaris, la chlamydiose) ou bien **des entités dont on entend régulièrement parler**, mais dont il est bon de faire parfois le point, afin de savoir ce qu'il en est réellement du risque pour l'homme (la rage, les taenias,.....).

Pour ce qui est de l'aspect prévention, ce sont les **précautions à prendre** qui vont limiter au maximum l'apparition des complications chez l'homme, et elles sont souvent les mêmes :

- quelques informations à connaître et à retenir
- de l'hygiène (se laver les mains, mettre des gants, désinfecter, ..)
- un vaccin (quand il existe)
- et surtout du bon sens (veiller à vermifuger régulièrement, traiter l'animal malade,.....)

**Tel est le secret d'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et les animaux domestiques.**

Dr. Ariane Garber

© GEF 2008

Ce texte, ses illustrations et tous les autres éléments de cet article sont protégés par le droit d'auteur international.

Toute communication au public, adaptation, traduction, arrangement ou autre exploitation, modification de tout ou partie de cet article sous quelle que forme et par quel que moyen que ce soit, est strictement interdit sauf accord préalable et écrit du GEF.

**Vous êtes autorisés à faire une copie de la totalité de l'article pour usage privé ou pour distribution non commerciale, à la condition impérative de conserver cette notice légale dans le texte, et d'en communiquer la source (Site : <http://www.gefchats.com> ).**

Toute infraction à ce qui précède peut entraîner des poursuites civiles ou pénales.